



**Répartitrices et répartiteurs médicaux d'urgence**



Urgences-santé est à la recherche de

**RÉPARTITRICES et RÉPARTITEURS MÉDICAUX D’URGENCE - Liste de rappel**

**Date du début de l’affichage : 23 octobre 2020
Date de fin de l’affichage : 9 novembre 2020**

Urgences-santé compte sur plus de 100 répartiteurs médicaux d’urgence qui viennent en aide quotidiennement à la population de Montréal et de Laval. Ils sont les premiers à intervenir en cas d’urgence en prenant les appels de détresse entrants au Centre de communication santé et en affectant une ambulance sur les lieux de l’urgence.

**Être répartitrice et répartiteur médical d’urgence, c’est notamment :**

* Évaluer et trier les appels selon une méthode rigoureuse de classification des cas urgents MPDS afin de les traiter en ordre de priorité;
* Donner des directives à l’appelant pour l’aider à prodiguer les soins d’urgence requis lors de l’attente des ressources d’urgence;
* Assurer le déploiement des véhicules d’urgence de façon à couvrir le mieux possible le territoire et ainsi minimiser le temps de réponse des équipes ambulancières;
* Affecter le véhicule approprié au lieu de l’intervention et, par la suite, le diriger vers le centre hospitalier répondant le mieux à l’état de santé du patient;
* …tout ça dans un temps très limité!

***Avez-vous le profil de l’emploi?***

**Les personnes intéressées doivent minimalement satisfaire aux exigences suivantes:**

* Posséder un diplôme d’études secondaires (DES) ou l’équivalent d’une école reconnue par le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur;
* Études postsecondaires en travail social, sécurité publique, en psychologie, en intervention ou tout domaine relié à la santé et au préhospitalier est un atout;
* Avoir au moins un (1) an d’expérience dans le service à la clientèle, les communications d’urgences, en sécurité publique, en répartition de transport ou dans le milieu de la santé;
* Maîtriser parfaitement le français et l’anglais oral et écrit;
* Être reconnu pour sa capacité à s’exprimer calmement et clairement;
* Avoir de la facilité à exécuter plusieurs tâches simultanément;
* Être disponible à temps complet pour travailler sur des quarts de jour, soir, nuit;
* Être de bonnes mœurs.

**Conditions de travail et rémunération**

Notez que la formation rémunérée est d’une durée de quatorze (14) semaines et débutera le 4 janvier 20201. La formation sera à temps complet et offerte principalement de jour;

*La formation sera principalement offerte à distance et les séances parallèles devront être suivies dans un de nos centres opérationnels, soit au COEst ou au COOuest.*

Une pleine disponibilité à temps complet (jour, soir, nuit) est exigée pour les trois (3) mois suivant la formation.

Travailler comme répartitrice et répartiteur médical d’urgence à Urgences-santé, c’est œuvrer dans un milieu professionnel stimulant et bénéficier de nombreux avantages, tels que :

* Des primes de soir, de nuit et de fin de semaine;
* Un pourcentage de 9,91 % du salaire gagné couvrant les jours fériés et les congés de maladie et 8,77 % s’accumulant en banque pour vos vacances;
* Des régimes d’assurance vie, d’assurance maladie et d’assurance salaire;
* Une contribution au fonds de pension gouvernemental (RREGOP);
* Un programme d’aide aux employés.

Un salaire variant entre 21,37 $ et 31,21 $ de l’heure selon l’expérience reconnue.

**Note**

* Libellé de la convention collective : Personne qui répond aux demandes d’assistance médicale provenant de la population et, au besoin, des établissements de santé. Elle effectue l’évaluation et le triage des appels selon des protocoles établis et donne des directives aux appelants. Elle voit également à la régulation et au suivi des ressources paramédicales, ainsi qu’à leur déploiement et détermine en collaboration avec les techniciens ambulanciers (paramédics) la destination des transports ambulanciers. Elle collabore également avec les autres partenaires interne et externe et assure les liens entre les différents intervenants.
* La Corporation d’urgences-santé applique un programme d’accès à l’égalité et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Ces dernières peuvent également nous faire part de leurs besoins particuliers relativement à l’emploi sollicité afin de faciliter leur mise en candidature. Soyez assuré que nous traiterons cette information en toute confidentialité.

Pour un diplôme obtenu hors Québec, nous exigeons l’évaluation comparative des études émises par le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion. De plus, nous considérons aussi les expériences acquises hors Québec. Nous communiquerons uniquement avec les personnes retenues pour le processus de présélection.

**Candidature spontanée**

Posez en tout temps votre candidature, même si aucun poste n’est affiché

Une candidature spontanée permet d’offrir ses services sans qu’il y ait eu d’annonce de recrutement. Ces candidatures sont analysées dès que des besoins se présentent.

***Joignez notre liste de rappel et comblez divers besoins***

L’inscription sur la liste de rappel n’équivaut pas à un poste. Bien qu’il s’agisse d’une affectation permanente, aucun nombre d’heures de travail n’est garanti. Cependant, les employés inscrits sur la liste de rappel peuvent accumuler de l’ancienneté et postuler aux postes affichés. Un emploi sur la liste de rappel est considéré comme une porte d’entrée à Urgences-santé.

En étant sur la liste de rappel, les employés sont appelés à travailler pour effectuer des remplacements, combler des absences et répondre à des besoins ponctuels de personnel supplémentaire.

